DOSSIER DE CANDIDATURE DU BPEJPES ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF / TEP)

CONTENU DE FORMATION

DEVIS DE FORMATION

FICHE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

DOCUMENTS ANNEXES

DOSSIER DE CANDIDATURE BPJEPS ES APT 2023 / 2024

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport – Educateur Sportif des Activités Physiques pour Tous.

IPMS - TOURS

Ce diplôme d'Etat d'Educateur Sportif des activités physiques pour tous est délivré par le ministère chargé des Sports.

Le titulaire de ce diplôme d'Etat devient éducateur d'activités physiques ou sportives. Il exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités physiques et sportives (APS).

Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge et a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure

SIEGE SOCIAL & ANTENNE REGION CENTRE :
238 rue Giraudeau
37000 TOURS
02 47 20 86 60
info@ipms.fr

ANTENNE REGION IDF:
85 avenue François Arago
92000 NANTERRE
01 46 95 49 25
contact@ipms.fr

Enregistrée sous le N°24 37 01974 37.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.
SARL D2J
Siret 439 066 044 00033(25)
Code APE 8559A

BPJEPS ES APT 2023/2024

(Habilitation quinquennale de la DRJSCS Centre)

Madame, Monsieur,

L'accès à la formation BPJEPS ES APT est conditionné par la réussite aux :

1- <u>Tests des Exigences Préalables à l'entrée en formation – TEP, définis par l'Arrêté du 21/06/16</u>.

Les TEP peuvent être passés avec n'importe quel centre de formation. Le site de Jeunesse et Sport http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/tep vous permettra de trouver par région les dates des TEP de votre BPJEPS.

2- <u>Tests de sélection de l'organisme de formation (auprès d'IPMS)</u> :

Pour vous présenter aux tests d'entrée en formation BPJEPS APT, vous devez constituer un dossier de candidature et nous faire parvenir toutes les pièces suivantes :

- ❑ La fiche d'inscription avec photo (cf. p2)
- ❑ Un CV à jour
- ❑ Un descriptif de votre projet professionnel (sur une page recto-verso manuscrite)
- ❑ Un chèque de 85€ à l'ordre d'IPMS pour frais administratifs. Ce chèque ne fait l'objet d'aucun remboursement.
- ❑ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous, de l'année civile d'entrée en formation pour les tests de sélection (cf. annexes-modèle obligatoire)
- ❑ Une attestation d'assurance individuelle accident et responsabilité civile pour les épreuves de sélection et en cas d'admission pour toute la durée de la formation
- ❑ La fiche d'engagement portant sur l'insertion professionnelle (cf. p7)
- ❑ Les copies de :
  - La carte d'identité
  - L'attestation de droit à l'assurance maladie (téléchargeable sur https://www.ameli.fr)
  - Diplôme de secourisme à jour : AFPS / PSC1 / PSE1-2 / AFGSU ou SST (obligatoire)
  - L'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) pour les candidats de nationalité français de moins de 25 ans
  - Diplômes et attestations

Vous devez renvoyer ce dossier complet **<u>avant le 31 juillet 2023</u>** (pour les sélections de juillet) à :

IPMS – 238 rue Giraudeau - 37000 TOURS

Les tests de sélection (voir annexes jointes) sont prévus au choix **<u>le 03 mai 2023 et le 07 juin 2023.</u>** Les candidats retenus seront convoqués individuellement au module de positionnement, afin de déterminer le parcours de formation <u>du 04 au 08 septembre 2023</u>. La formation BPJEPS APT est prévue du :

04 septembre 2023 au 29 juin 2024

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

FICHE CANDIDATURE TOURS 2023/2024

BPJEPS ES APT

Afin de faciliter le traitement de votre dossier, merci de remplir cette fiche en tapuscrit ou en écriture capitale, et de nous faire parvenir vos documents **en recto uniquement et non agrafés.**

ETAT CIVIL

PHOTO D'IDENTITE

Obligatoire

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville .....

Portable : ..... Adresse mail : .....

Situation familiale : ..... Situation d'handicap : □ oui □ non

*Si oui avez-vous pris connaissances des informations relatives à la formation en situation d'handicap ?

❑ OUI ❑ NON

FORMATION SCOLAIRE & PROFESSIONNELLE *(cocher la mention utile / * rayer la mention inutile)*

Scolaire :

❑ Baccalauréat (niveau/diplômé) * spécialité : ..... année : .....

❑ BEP/CAP (niveau/diplômé) * spécialité : ..... année : .....

Universitaire :

❑ BTS/DUT (niveau/diplômé) * spécialité : ..... année : .....

❑ Licence/Master (niveau/diplômé) * spécialité : ..... année : .....

Autres : *(cocher la mention utile ET précisez l'année d'obtention)*

❑ PSC1 : ..... ❑ PSE1/autre : ..... ❑ BNSSA/BSB : .....

❑ BAFA : .....

❑ Diplôme fédéral : ..... spécialité : ..... année : .....

❑ BEES ou BPJEPS : ..... spécialité : ..... année : .....

FORMATION SPORTIVE

Quels sports pratiquez-vous ?

1- .....En ❑ Club ❑ Compétition ❑ Loisirs

2- .....En ❑ Club ❑ Compétition ❑ Loisirs

3- .....En ❑ Club ❑ Compétition ❑ Loisirs

SITUATION EN 2022/2023

❑ Salarié(e) : ❑ CDI ❑CDD

Employeur : .....

❑ Stagiaire de la formation professionnelle ❑ Etudiant ❑ Demandeur d'emploi

❑ Autres : *(précisez)* : .....

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU l'IPMS ?

❑ Site internet ❑ Réseaux sociaux ❑ Journées d'information ❑ CIO CIDJ ❑ Salon Forum ❑ Ancien stagiaire-bouche à oreille

❑ Autre *(précisez)* : .....

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF / TEP)

BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

1 - TEST DE « LUC LEGER »

Le candidat effectuera une épreuve de course navette : **test de « Luc Léger »**. La performance exigée correspond à la réalisation du **palier n° 8 pour les hommes** (annonce du palier 9) et **du palier n° 6 pour les femmes** (annonce du palier 7).

Le test « Luc Léger » (version 1998 avec palier d'une minute) est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.

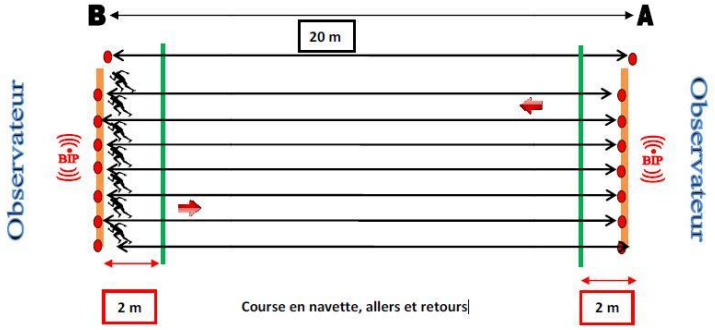

2 - EPREUVE DE PARCOURS D'HABILITE MOTRICE

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers dans un temps strictement inférieur (Pénalités comprises) à 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.

Toutes erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalités.

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés :

- De 40 à 50 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 51 pour les hommes et 2 minutes 11 pour les femmes.
- A partir de 51 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes.

Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation:
(Cf. Annexe « Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation »)

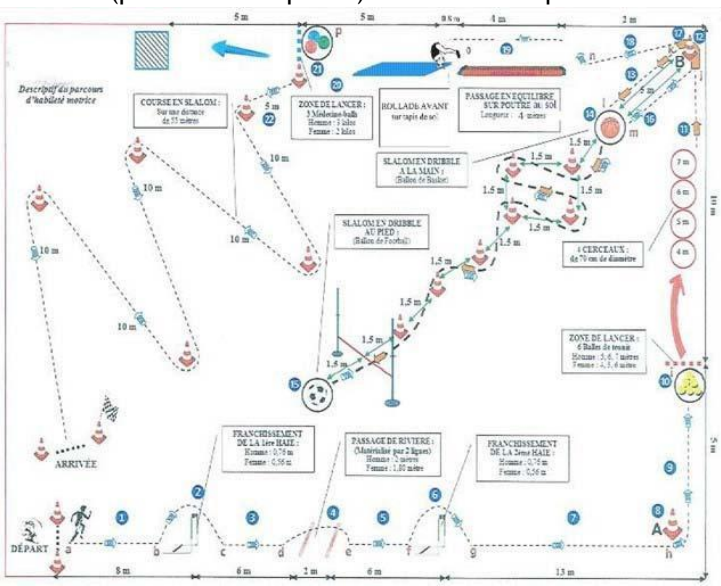

TESTS DE SELECTION IPMS

BPJEPS ES APT

Les tests de sélection sont propres à l'organisme de formation. Ils ont pour but de vérifier la capacité du candidat à entrer sur la formation BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » proposée par IPMS. Ces tests permettent d'établir un classement des candidatures grâce à un ensemble d'épreuves notées. L'effectif de la formation est de 25 places maximum.

Les épreuves se décomposent de la manière suivante :

1. ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

Entretien professionnel : Savoir être et projet professionnel (coef 2)
L'entretien permet de vérifier la cohérence du projet professionnel du candidat ainsi que son savoir être.

2. ÉPREUVE REDACTIONNELLE

Ecrit d'une heure sur le métier d'éducateur sportif permettant de vérifier les qualités rédactionnelles du candidat. (coef 2)

3. ÉPREUVES PHYSIQUES

- Mise en situation sur un sport collectif pour vérifier les capacités d'écoute, de communication, d'arbitrage et de prise en main d'un groupe.
- Epreuve de suivi d'un cours collectifs de niveau intermédiaire composé d'une partie activation cardio-vasculaire (STEP), renforcement musculaire et étirements.

CONTENU DE FORMATION

BPJEPS ES APT

Cette formation s'effectue obligatoirement en alternance entre organisme de formation et structure d'accueil support de l'alternance dans la spécialité préparée.

LE RYTHME D'ALTERNANCE

STRUCTURE D'ACCUEIL	**MERCREDI/JEUDI/VENDREDI/SAMEDI et/ou DIMANCHE**	**750 heures**
ORGANISME DE FORMATION	**LUNDI et MARDI**	**640 heures**

Le temps de formation en structure d'accueil porte sur les activités physiques et sportives :

- ✓ Développement et maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être ;
- ✓ Découverte, sensibilisation et initiation en toute sécurité à des APS diversifiées pour tous les publics ;
- ✓ Éducation à la citoyenneté ;
- ✓ Le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable ;
- ✓ L'éducateur sportif peut initier à la pratique d'activités physiques dans 3 familles :
  - Les Activités Physiques d'Entretien Corporel (APEC)
  - Les Activités et Jeux Sportifs (AJS)
  - Les Activités Physiques en Espace Naturel (APEN) ;
- ✓ La mise en œuvre d'un projet d'animation et participation au fonctionnement de la structure.

LE CONTENU DE LA FORMATION

UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous ».

UC4 Mobiliser les techniques de la mention des « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

LE SECTEUR PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

- Les centres sportifs et structures privées
- Les associations ou clubs sportifs
- Le service des sports des municipalités
- Travailleur indépendant

DATES DE FORMATION

Du 04 septembre 2023 au 29 juin 2024

DUREE DE LA FORMATION

42 semaines de Formation (alternance incluse)
2 jours par semaine en centre de formation, le reste en structure d'accueil
640h de formation pour 750h en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

BPJEPS Activités Physiques pour Tous
(Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport des Activités de la Forme)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Tous les intervenants sont des personnes qualifiées dans leur secteur d'intervention

- ✓ Brevets d'Etat
- ✓ Universitaires
- ✓ Professionnels du secteur de la Forme et de la Force

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Réussir les tests d'entrée en formation
- ✓ Test de sélection interne à l'organisme
- ✓ Dossier et entretien de motivation
- ✓ Avoir une ou plusieurs structures d'accueil pour l'alternance
- ✓ Avoir un projet professionnel en rapport avec les métiers du sport

COUT DE LA FORMATION

A partir de 9,30 €/h en financement individuel personnel ou aidé

A partir de 5 952 € pour un parcours complet

(Certains organismes financeurs ne prennent pas en charge la totalité du coût de formation.
Une partie peut rester à la charge du stagiaire ou de la structure d'accueil)

La durée et le coût complet de la formation dépendent de l'individualisation du parcours qui sera faite lors du module de positionnement

La Direction

FICHE D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

BPJEPS ES APT – 2023/2024

Je soussigné(e) ..... responsable de la structure *(merci d'indiquer ci-dessous les coordonnées complètes de la structure)*

Statut juridique : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Tel : .....

M'engage à permettre **à M. ou Mme (Nom et prénom du stagiaire)** : .....

Candidat(e) à la formation professionnelle **Brevet Professionnel (BPJEPS) ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS** à effectuer tout ou partie des **750 heures de stage** en structure d'accueil que comporte cette formation, soit :

☐ 19 heures par semaine de stage en structure d'accueil si structure unique d'alternance
Ou
☐ .....heures par semaine si structure d'alternance complémentaire

(Ces heures seront réalisées du 04 septembre 2023 au 29 juin 2024, réparties sur 3 à 4 jours/semaine)

Je m'engage à ce que M. ou Mme ....., titulaire du (diplôme et qualification) ..... obtenu le ..../..../..... assure auprès du stagiaire **le rôle de tuteur/tutrice tout au long de son stage.**

Je propose au stagiaire une alternance sous la forme (par ordre de préférence) :

- ❑ D'un contrat d'apprentissage
- ❑ D'un contrat de professionnalisation ou contrat aidé
- ❑ D'un stage rémunéré par le biais d'un CPF de Transition (ancien CIF) ou d'une ProA (pour les salariés sous conditions d'ancienneté ou cumul d'heures)
- ❑ D'une convention de stage indemnisé à hauteur de 30 % du SMIC horaire
- ❑ Autre (à préciser) :

Il est impératif de cocher l'une des cases sans quoi aucune convention de formation ne pourra être établie selon le statut du candidat entrant en formation.

Fait à ..... Le .....

Le responsable de la structure **(Signature et cachet)**	Le tuteur/tutrice **(Signature)**	Le stagiaire **(Signature)**

NB. : Ce document est un engagement de principe. Après les tests d'entrée en formation, une convention de stage sera constituée entre la structure d'accueil, le stagiaire et l'organisme de formation

INFORMATION SUR LA GRATIFICATION STAGIAIRE

La Direction régionale de la jeunesse et des sports du Centre-Val de Loire a précisé par une note de septembre 2015, le cadre législatif et réglementaire (issu de la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 et du décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014) relatif à la gratification pour les formations relevant de la jeunesse et des sports.

Toute personne relevant d'un statut régi par les dispositions du code du travail ne peut avoir la qualité de stagiaire telle que définie par la loi du 10 juillet 2014 car **elle relève dès lors de la formation continue**. Ainsi, sont exclus du dispositif de gratification :

- Les apprentis
- Les salariés en contrat de professionnalisation ou en période ProA
- Les salariés bénéficiant d'un CPF de transition (ancien CIF)
- Les stagiaires de la formation professionnelle, notamment les demandeurs d'emploi non indemnisés en formation
- Les demandeurs d'emploi qui sont engagés dans un parcours de formations

En conséquence, seuls les stagiaires non-salariés et non-inscrits au Pôle Emploi gardent un statut de "**stagiaire de la formation initiale**" et peuvent à ce titre bénéficier d'une gratification, exempte de charges pour l'entreprise.

*En revanche, **les stagiaires relevant de la formation continue** peuvent si l'entreprise le souhaite être gratifiés à condition que celle-ci paye les charges patronales sur le montant de la gratification, ceci afin d'éviter tout souci avec l'URSSAF.*

Il est donc important de s'assurer du statut du stagiaire avant d'indiquer la forme de son alternance au sein de l'entreprise.

Pour toute information relative au CPF de transition, consultez : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-salaries/article/projet-de-transition-professionnelle

Pour toute information relative à la période ProA, consultez : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/reconversion-ou-promotion-par-alternance-pro-a

CERTIFICAT MEDICAL

De non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement
Des activités physiques pour tous

Je soussigné(e), _____

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné

M. ou Mme _____

Il ou elle ne présente à ce jour aucune contre-indication médicale décelable à la pratique et à l'encadrement des activités physiques pour tous.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en mains propres pour valoir ce que de droit

Taille : _____ Poids : _____

Observations : _____

_____

_____

_____

Fait à : _____ Le : _____

Signature et Cachet du Médecin

NB. :
Au regard des exigences de la formation BPJEPS APT, le candidat doit répondre aux critères médicaux suivants :

- Etat du système cardio-respiratoire permettant de réaliser un test navette de Luc Léger et le suivi des différentes activités physiques et sportives
- Etat de l'ensemble du système articulaire et musculaire permettant de réaliser un travail soutenu d'endurance, de renforcement musculaire, de souplesse, de coordination et de vitesse.

DOCUMENTS ANNEXES

DISPENSE DU TEST TECHNIQUE PREALABLE A L'ENTREE EN FORMATION

Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation	Dispense à l'entrée en formation du Test navette «Luc léger» et du Test d'habileté motrice
Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016*	X
Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré option activités physiques pour tous	X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «activités physiques pour tous» (BPJEPS 10 UC)	X